



« Nihil nisi a numine »

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblée en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 21 FEVRIER 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJCO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLOFF Florence, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice ALLOISIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne GASTA, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTIAM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 20172112-0106 en date du 21 Décembre 2017, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a adhéré au SICTIAM.

Il précise qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE DESIGNER M. Jean-Yves GARNIER, délégué titulaire et Mme Nathalie LAJCO, délégué suppléant au SICTIAM.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés :	5
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Pour copie conforme
Le Maire
Laurent DAUMARK

Ainsi fait et délibéré le 27 Février 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180227-20182702-0018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2018
Publication : 14/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 FEVRIER 2018

Délibération n° 20182702-018